

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

CONVOCATION DU 30 MAI ET CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE DU 5 JUIN 2023

Le 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

PROCURATIONS :

Mme BROUTIN à Mme THELLIER-CUVELIER

Mme CARON à M DESPREZ

Mme GELEZ à Mme SINIARSKI

M GOHIER à M OLIVE

M HENRIQUET à M CHACORNAC

Mme PERAL à M ROCHE

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°34/2023

Autorisation de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre des travaux rue de la Ladrerie.

Vu la délibération n° 23-A-004 du conseil d'administration de l'eau Artois-Picardie ;

Vu le programme 4.1.3 de la délibération ;

Vu le projet cadre de vie de la commune de Cappelle en Pévèle rue de la Ladrerie ; Vu les travaux estimés à 813 480€ HT ;

Vu le projet de désimpermabiliser les places de stationnement et de créer des espaces verts dans la rue à la place de certains trottoirs

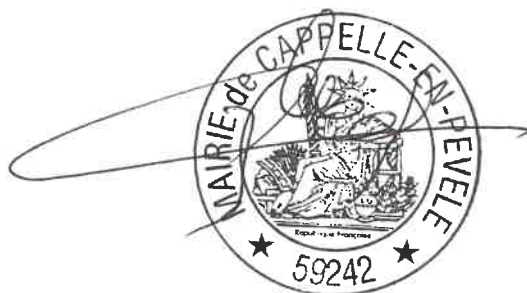
Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention correspondant à 16€ HT du mètre carré désimpermabilisé (surface active de collecte). Cette subvention ne pourra dépasser 70% des dépenses liées à ces travaux.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (**18 voix pour**) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 13/06/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/06/2023